

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE

ENJEU

La situation des droits de la personne dans la République fédérale de Yougoslavie (RFY) demeure préoccupante. Les institutions démocratiques et les mécanismes de protection des droits de la personne ne sont pas bien développés et les pouvoirs publics ne manifestent aucune volonté politique ferme de mieux protéger ces droits. Les droits des minorités sont particulièrement menacés au Kosovo, au Sandjak et, dans une moindre mesure, en Voïvodine.

CONTEXTE

Dans l'ensemble, les violations des droits de la personne par le Gouvernement demeurent un sujet clé de préoccupation pour la communauté internationale, bien qu'à un degré moindre que lors des premières années du conflit yougoslave. Plutôt que de persécution active, il s'agit ici de négligence et de désintérêt pour ces droits, même si des cas de violations aiguës sont également rapportés. Le Gouvernement et ses organes administratifs, tous directement issus de l'ancien régime communiste, montrent une totale méconnaissance des droits de la personne et manifestent peu de détermination politique à les protéger. Les mesures concrètes visant au respect de ces droits sont pratiquement inexistantes.

Certains éléments justifient cependant une mention favorable : l'existence de nombreuses organisations vouées à la défense des droits de la personne et qui peuvent, pour la plupart, effectuer librement leur travail; une tolérance sociale générale à l'égard des minorités; une presse libre, restreinte en nombre, souvent réprouvée, mais vigoureuse; un engagement général de la part des pouvoirs à l'égard des services sociaux (éducation, sécurité sociale, pensions, assistance aux réfugiés).

Cependant, le tableau a tendance à empirer et une nouvelle dégradation de la situation en matière de droits de la personne est à craindre. L'effondrement de l'économie, obligeant le Gouvernement à réduire sans cesse les services sociaux, et la concurrence accrue dans la situation politique interne pourraient inciter le Gouvernement à intensifier le harcèlement des opposants politiques et à restreindre la liberté des médias. La montée du parti radical, de tendance nationaliste extrémiste, mené par Vojislav Seselj, est également préoccupante.

Au chapitre des droits politiques et civils, il y a lieu de s'inquiéter fortement au sujet de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, du processus électoral, de l'indépendance du système judiciaire, des limitations et des responsabilités des pouvoirs policiers et de la primauté du droit. Même si les élections parlementaires et présidentielles serbes de 1997 se sont déroulées relativement sans bavure ni défaut technique important, les missions d'observation de l'OSCE ont dans chaque cas jugé l'ensemble du processus électoral injuste, en raison du contrôle considérable de l'État sur les médias, la commission électorale et le système judiciaire.

Du côté des droits économiques et sociaux, bien que la performance du Gouvernement ait attiré certains éloges dans le passé, la situation semble se dégrader. Le nombre de personnes ayant besoin de l'aide sociale et qui en vivent est en progression, alors que diminue la capacité